

CAS - 51 M
C.P. - P.L. 124
SERVICES DE GARDE

NON

au

**Projet de loi n° 124
Loi sur les services de garde éducatifs à
l'enfance**

**A/S Denise Lamontagne, avocate
Secrétaire de la Commission des affaires sociales, Assemblée nationale
Édifice Pamphile-Le May
1035 rue des Parlementaires, 3^{ème} étage
Québec (Québec)
G1A 1A3**



**C.R.E.
Les Contes de fée Inc.**

**Centre de la petite enfance les Contes de Fée inc.
Marielle Henley
70, rue des Pinsons
St-Basile-Le-Grand (Québec)
J3N 1L1
(450) 461-1245**

novembre 2005

Educatrice depuis presque 20 ans,

Je suis clairement **contre le projet de loi 124** sur les services de garde éducatifs à l'enfance. Je tiens à vous faire part de mon total désaccord face au manque de vision, de connaissance et de respect face au réseau des centres de la petite enfance déjà en place.

Non, à un soutien pédagogique sur demande, en tant qu'éducatrice, nous avons besoin **d'outils de travail diversifier** pour accomplir un travail de qualité auprès des enfants au quotidien.

Non, aux coupures dans la **gestion pédagogique** (directrice pédagogique, conseillère pédagogique), ce personnel est le noyau central du C.P.E. pour soutenir les éducatrices afin qu'elles puissent continuer d'aider la petite enfance à **s'épanouir sainement**.

Il est inconcevable de faire un retour en arrière en faisant que de la simple garde d'enfants.

Les enfants d'aujourd'hui sont l'avenir de demain. Nous n'avons pas besoin du projet de loi 124 pour assombrir le futur de nos adultes de demain.

Nos enfants ont besoin d'être entourés d'adultes compétents que se soit au niveau de la pédagogie, de la gestion, de l'administration. Les C.P.E. offrent plus qu'une simple garde d'enfants, ils offrent à chaque enfant de pouvoir s'épanouir et grandir en qualité.

Pour une fois que nous avons une richesse (réseau des C.P.E.), allons-nous la laisser ternir?

Je propose fortement **que le projet de loi 124 ne soit pas adopté** par l'Assemblée Nationale.


Marielle Henley